

CONVOCACTION

Date : 17 septembre 2024

Affichée le : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 35
Pouvoirs : 9
Absent : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

25 SEP. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 SEP. 2024

Absents représentés

M. AKABLI

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUASTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

29 Structures ' Petite enfance ' - règlement de fonctionnement - modifications

■ **Rapport de présentation :**

Mariline DUHIN, Conseillère Municipale

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, d'apporter quelques précisions et d'informer les familles de leurs obligations au sein des quatre structures « Petite enfance », des modifications vont être apportées au règlement de fonctionnement des structures « Petite enfance ».

Les modifications et ajouts portent principalement sur :

- La fermeture définitive du Multi accueil La Farandole (fusion prochaine avec la future crèche du Moulin 60 places - ex Arc en ciel)
- Modification adresse de la Direction Petite enfance à l'Espace municipal Victor Hugo 80 rue Victor Hugo
- Mention du décret du 30/08/2021 et des modalités d'organisation de l'accueil en surnombre, conformément à l'article R2324-27 du code de la santé publique
- Rappel aux familles des contraintes liées aux plannings lors de l'attribution des places, qui peuvent provoquer l'annulation de la place, (contrats mensuels ou annuels)
- Protocole d'accueil Individualisé alimentaire, la famille apporte le repas et la vaisselle propre à l'enfant (couverts, assiettes, gobelets ...) par mesure de sécurité optimale
- Interdiction d'utiliser le téléphone portable et la vapoteuse dans l'enceinte de la structure
- Modification tarif CNAF montants plancher et ressources
- Référents santé et accueil inclusif (modification du nombre d'heures de la directrice de la Crèche familiale)

- Modification des modulations de la capacité d'accueil (Les Petites Marmousets)

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL29-DE

Il vous est demandé d'approuver ces modifications et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement de la petite enfance ainsi que tous les documents et annexes.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Education, sport et loisirs » en date du 29 août 2024,
Vu le règlement des structures « Petite enfance » ci-annexé,
Considérant la nécessité de rédiger un nouveau règlement des structures « Petite enfance » pour se conformer à la réglementation en vigueur, apporter quelques précisions et informer les familles de leurs obligations à respecter au sein des structures
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 35	Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les modifications à apporter règlement de fonctionnement des structures petite enfance comme indiqué dans l'exposé.

Article 2 : de modifier en ce sens le règlement de fonctionnement des structures petite enfance, ci-annexé.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le règlement de fonctionnement des structures petite enfance, ci-annexé.

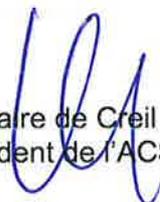
27 SEP. 2024

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance